

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 28 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE, Sandrine MANSON, Catherine TURLAN
Mrs : Didier BARTHES, André DE ROSSI, Joël PASCHETTA, Gilbert RAMIERE

Absents excusés : Mme Monique LEYGUEBAQUES
Mrs : Eric LAMBIN, Michel TONON

Secrétaire de séance : Catherine TURLAN

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 04/04/2024**
- **Désignation de la (du) secrétaire de séance**
- **Site internet**
- **Location salle des fêtes**
- **Prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025**
- **Travaux en cours**
- **Préparation du scrutin pour les Elections européennes**
- **Questions diverses.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation de la secrétaire de séance**

Mme Catherine TURLAN est désignée.

➤ **Site internet**

Le nouveau site internet de la commune sera en ligne le 20 juin 2024.

➤ **Location salle des fêtes**

Compte-tenu des travaux de rénovation de la salle des fêtes et des nouveaux équipements disponibles (spots, sono), le conseil municipal réfléchit à de nouveaux tarifs de location et caution. La location sera toujours réservée aux habitants de Gauré.

➤ **Prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025**

A l'unanimité, le Conseil décide d'augmenter le tarif de 3% pour la future rentrée scolaire. Ainsi, le prix des repas passera de 3,20 € à 3,29 € pour les enfants et de 6,31 € à 6,49 € pour les adultes.

NB : Le prix de revient d'un repas à la cantine de Gauré était d'environ 10 € en 2023.

➤ **Travaux en cours**

Les travaux d'agrandissement de l'ALAE sont prévus entre octobre 2024 et juillet 2025.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes : RAS.

➤ **Préparation du scrutin pour les élections européennes**

Les horaires d'ouverture de la mairie à l'occasion de ce scrutin sont de 8h à 18h.

➤ **Questions diverses**

Le recensement de la population de Gauré aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Le Conseil nommera un coordonnateur communal d'ici le 26 août.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 28 mai 2024</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André</i>	<i>LAMBIN Eric Absent</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique Absente</i>
<i>PASCHETTA Joël</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel Absent</i>